

Courrier de la Marche Mondiale des Femmes - N° 141 - 16 octobre 2009

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es. Merci. <http://www.mmf.france.org>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestations pour les droits des femmes
 - 2 - Défense du droit à l'IVG : occupation à Tenon
 - 3 - Les travailleuses sans papiers rentrent dans le mouvement - Communiqué Organisation de Femmes Egalité
 - 4 - Pétition contre le machisme en Italie
 - 5 - Le droit des femmes menacé par des « restructurations » de CIVG - MFPP
 - 6 - Le démantèlement de l'hôpital public menace le droit à l'avortement - CNDF
 - 7 - Communiqué de presse de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris
 - 8 - Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants - Pas de bébés à la consigne ! - Déclaration commune
 - 9 - Pétition : Mobilisez-vous pour l'Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes - la CLEF
 - 10 - 19 octobre - Rencontre - Débat - Association du Manifeste des libertés
 - 11 - Pas de bébés à la consigne -soirée/débat
 - 12 - Concert Mamia Cherif
 - 13 - Livre : Histoire de chambres - Michèle Perrot
-

MOBILISATIONS

1 - Manifestation pour les Droits des Femmes : Toutes et tous ce samedi 17 octobre à 14h30 Place de la Bastille.

2 - Défense du droit à l'IVG : occupation à Tenon - Collectif droits des femmes XX^{ème}

Ce matin le Collectif Unitaire Droits des Femmes XX^{ème} à occupé l'accueil de la maternité de Tenon où se trouve le centre I V G depuis Juillet ,et après le départ en retraite du médecin, le centre est fermé pour une durée indéterminée. Les femmes en attente sont dirigées vers St Antoine qui doit lui même fermer prochainement, les femmes devront alors se diriger vers Trousseau... Lorsque l'on sait que les délais d'attente pour avorter en région Parisienne sont de 3 semaines quel recours ont les femmes ? Comme il y a 30ans, aller à l'étranger ?

Les arguments du Professeur Uzan et du directeur de l'hôpital, qui ont reçu une délégation, sont « ce n'est pas un problème budgétaire mais une réorganisation de ce secteur pour un meilleur accès aux soins dans l'intérêt des femmes », n'ont pas convaincu le Collectif unitaire et le confirme dans sa lutte pour la réouverture du site. Nous n'acceptons pas que le gouvernement, dans sa casse des services publics, réussisse ce que les antis-avortement ne cessent de réclamer : la fermeture des centres IVG. Une prochaine réunion du collectif a été décidée pour continuer ensemble.

Nous serons à la Manif du 17 Octobre, pour les droits des femmes, leur liberté et leur autonomie

3 - Les travailleuses sans papiers rentrent dans le mouvement - Communiqué Organisation de Femmes Egalité

Plus de 1000 travailleurs sans papiers se sont mis en grève le 12 octobre pour exiger que les mêmes critères de régularisation par le travail soient appliqués à tous et toutes.

Notre Organisation de Femmes Egalité, aux côtés des syndicats, CGT, CFDT, Union Syndicale Solidaires, FSU, UNSA, et des Associations, LDH, Cimade, RESF, Autremonde et Droits Devant, soutient ce

mouvement. Nous exigeons une circulaire qui établisse des critères améliorés, simplifiés, appliqués sur l'ensemble du territoire national pour la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers.

Les travailleuses sans papiers, exerçant principalement dans les services à la personne, rentrent aussi dans le mouvement. Avec elles, nous exigeons du gouvernement qu'il applique à toutes les femmes sans papiers travaillant dans ce secteur les mêmes critères qu'il a appliqués à toutes celles qui ont été régularisées suite au mouvement de grève du 15 avril 2008.

Sur les 90 femmes dont les dossiers ont été présentés aux préfetures en 2008, 11 n'ont pas encore été convoquées. Les préfetures n'ont pas examiné leurs dossiers, sans aucune raison.

Nous ne baisserons pas les bras tant que ces femmes ne seront pas régularisées.

Derrière elles, très nombreuses sont les femmes qui travaillent dans l'ombre, qui gardent des enfants ou les cherchent à l'école, s'occupent des personnes âgées, font le ménage, le repassage, les courses et autres tâches domestiques. Leur travail est socialement nécessaire et très recherché.

Les travailleuses à domicile exercent une activité dans un secteur qui est toujours sous tension car la main d'œuvre manque.. Travaillant chez les particuliers elles ne peuvent pas faire grève, leur voix est leur force pour se faire entendre et la grève des travailleurs sans papiers leur arme pour obliger le gouvernement à considérer aussi leur situation. Le 17 octobre dans la manifestation pour les Droits des Femmes, elles seront nombreuses pour le dire.

Comme nous l'avons dit depuis le début de notre engagement aux côtés des travailleuses sans papiers et des travailleurs grévistes, nous poursuivrons le combat jusqu'à leur régularisation.

4 - Pétition contre le machisme en Italie - signalée par Michela Marzano

Je me permets de vous signaler cette pétition qui circule en Italie sur le site du journal La Repubblica C'est pour une prise de conscience des humiliations que la femme subit aujourd'hui en Italie à cause du machisme de Silvio Berlusconi. 50.000 femmes ont déjà signé en Italie.

Il faudrait ne pas les laisser seules dans leur combat.

<http://temi.repubblica.it/repubblica-appello/?action=vediappello&idappello=391110>

TEXTES

5 - Le droit des femmes menacé par des « restructurations » de CIVG - Communiqué de Presse MFPP

A l'instar des grandes manoeuvres à l'oeuvre dans bien d'autres domaines d'activités économiques, la logique de rentabilité et tarification à l'activité auxquels sont soumis les établissements hospitaliers imposent des restructurations, fusions, regroupements...

Cette politique démantèle les centres d'IVG autonomes (produits de la lutte et de la pratique du MLAC) et les unités fonctionnelles d'IVG dont les personnels et les locaux sont dédiés à cette activité. Ces structures se retrouvent noyées dans les services de gynécologie obstétrique. L'IVG non rentable est loin d'y être une activité prioritaire.

Ce processus de normalisation répond autant à des objectifs économiques qu'idéologiques.

Il s'agit d'une atteinte grave à l'obligation légale d'organisation de l'offre de soin en matière d'avortement à l'hôpital public. Délais d'attente important, non respect des tarifs réglementaires, refus de prise en charge en particulier des mineures et des étrangères sans papier, politique de quotas, sectorisation et fermeture de structures sont la traduction concrète de cette politique pour les usagers et maintenant fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse.

Parce que l'avortement est un droit humain fondamental, nous demandons le maintien des structures existantes et l'ouverture de nouveaux lieux dédiés à l'IVG pour une véritable égalité d'accès pour toutes et tous par une offre de proximité en France.

Le Planning Familial soutient sans réserve les luttes, partout en France pour le maintien de ces structures, comme ce fut le cas à Lyon ou ailleurs et comme c'est le cas aujourd'hui à Paris avec l'occupation du CIVG de l'hôpital Tenon, un des quatre centres que l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris a décidé de « restructurer ».

OUI à l'accueil des femmes sur les sites existants.

REFUSONS les atteintes aux droits des femmes : autonomie, dignité, égalité, laïcité, liberté, solidarité

PARTICIPONS massivement à la manifestation nationale du 17 octobre 2009. 14h30 Bastille

Sexualité, contraception, avortement, mon choix, un droit, notre liberté !*

6 - Le démantèlement de l'hôpital public menace le droit à l'avortement - CNDP

Alors que les délais d'attente pour avorter en Ile-de-France sont déjà de trois semaines et que plus de la moitié des Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) en Ile-de-France sont réalisées par le secteur privé qui ne respecte pas toujours les tarifs réglementaires et refuse parfois de prendre en charge les mineures ou les étrangères sans papiers, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) ferme trois structures IVG. Depuis le mois de mai 2009, les CIVG des hôpitaux Jean Rostand, Tenon et Broussais ont cessé d'accueillir les femmes. Le centre d'IVG de l'hôpital Avicenne fermera bientôt. Ces quatre structures réalisaient environ 2800 IVG, sur les 12 000 pratiquées chaque année à l'AP-HP en Ile-de-France.

La direction de l'AP-HP assure le maintien de cette pratique : les femmes qui étaient accueillies par Tenon le seront dorénavant par l'hôpital Saint-Antoine (en attendant la fermeture annoncée de la maternité de Saint-Antoine et le transfert sur Trousseau de son activité IVG), celles qui étaient prises en charge par Jean Rostand le seront désormais par Bicêtre, l'activité IVG d'Avicenne sera transférée sur l'hôpital Jean Verdier et le centre d'IVG de Broussais déménagera dans quelques mois à Tarnier.

Ces grandes manoeuvres et ces fusions de services sont superposables aux autres restructurations orchestrées par l'AP-HP dans d'autres domaines. L'AP-HP poursuit son obsession : faire des économies d'échelle, c'est-à-dire faire faire le même travail par moins de monde, et en profiter pour supprimer des postes.

Elle supprime ainsi les centres d'IVG autonomes (produits de la lutte et de la pratique du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) et les unités fonctionnelles d'IVG dont les personnels et les locaux sont dédiés à cette activité. Il s'agit de les noyer dans les services de gynécologie-obstétrique où l'IVG, non rentable, est loin d'être une activité prioritaire et d'en finir ainsi avec des équipes militantes et motivées. Ce processus de normalisation répond donc à des objectifs économiques autant qu'idéologiques.

Un des résultats de cette politique de démantèlement du service public de santé est que la situation actuelle de l'avortement à l'hôpital public correspond à un recul grave par rapport à l'obligation hospitalière incluse dans la loi de 1979, qui impose à chaque hôpital public de créer une structure pour pratiquer les IVG, y compris en cas d'opposition du chef de service de gynécologie.

Nous refusons cette politique. Pour que le droit à l'avortement ne soit pas un article de loi sans contenu ni garantie, mais un droit réel accessible à toutes... Pour la défense de l'hôpital public et de ses structures IVG autonomes (en termes de personnel, de budget et de direction)... Pour la création d'autres structures dédiées à l'IVG dans les hôpitaux où elles n'existent pas... Pour les droits des femmes, pour leur liberté, pour leur autonomie...

7 - Communiqué de presse de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris

En Octobre 2008, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a pris en charge 12 423 IVG au sein de ses 18 centres d'orthogénie ou dans ses services de gynécologie, soit 22 % de l'offre francilienne alors qu'elle n'assure que 19% des naissances. Après une forte croissance jusqu'en 1996, les IVG connaissent un léger recul notamment depuis 2001, la loi autorisant depuis lors que l'IVG médicamenteuse soit réalisée en ville sous condition que le médecin soit en réseau avec un établissement de soins.

Dans le prolongement de ces dispositions réglementaires, l'élaboration de conventions avec des médecins de ville pour la pratique des IVG médicamenteuses hors établissements de santé a permis d'augmenter l'offre globale de soins dans les bassins de vie. La mise en place du REVHO (réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie), dans lequel des praticiens de l'AP-HP sont fortement impliqués et moteurs, y a contribué de manière significative notamment grâce à la formation des médecins à cette technique et en offrant un relais hospitalier en cas de complication. En 2008, sur les 18 centres proposés par l'AP-

HP, 11 avaient passé une convention avec les médecins de ville qui pratiquent l'IVG médicamenteuse, l'hôpital assurant les techniques instrumentales sous anesthésies et les complications.

Cependant, dans le même temps, les modes de prise en charge des IVG ayant évolué, le recours à l'IVG instrumentale est marqué par un fléchissement (66,7% des actes en 2008 contre 80% en 1996) et face à cette évolution, l'organisation AP-HP offre une certaine disparité en termes de prise en charge : 7 centres seulement sur 18 pratiquent toutes les techniques disponibles en un même lieu.

C'est pourquoi l'AP-HP a engagé depuis début 2009, dans le cadre de sa mission de service public, une réflexion sur la nécessaire adaptation de son dispositif de prise en charge qui doit être progressivement consolidé au sein des 11 groupes hospitaliers, en cours de constitution, et dont le socle commun d'activités comportera une prise en charge en orthogénie. Ainsi chaque groupe hospitalier devra disposer d'un centre d'IVG, de telle façon que sur un même territoire, un niveau d'activité au moins équivalent soit maintenu ainsi que tous les modes d'intervention (IVG chirurgicale sous anesthésie générale ou locale, IVG médicamenteuse)

C'est le cas, par exemple, de l'hôpital Avicenne qui étudie l'opportunité d'un regroupement sur le site de Jean Verdier dans le cadre du Groupe Hospitalier Avicenne/Jean Verdier/René Muret

C'est également dans ce cadre que s'opèrent déjà certains transferts d'unités, selon un cahier des charges qui fait obligation de ne pas diminuer le volume d'activités et de proposer aux femmes l'ensemble des techniques existantes :

- l'activité modeste de Jean Rostand a rejoint le centre de Bicêtre (mai) au moment de l'ouverture de la nouvelle maternité

- Tenon s'est regroupé avec le centre d'orthogénie de Saint Antoine (depuis juillet)

- Broussais, dont les activités hospitalières sont en cours de redéploiement vers les autres hôpitaux de l'AP-HP, a été transféré à Cochin/Saint Vincent de Paul

Ainsi regroupée, l'organisation de l'orthogénie sera progressivement renforcée pour offrir aux femmes une prise en charge complète et plus sûre.

Si vous voulez protester : Service de presse Direction de la communication de l'AP-HP : Tél : 01 40 27 37 22 Fax : 01 40 27 57 01 ; e-mail : service.presse@sap.aphp.fr site web : www.aphp.fr

8 - Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants - Pas de bébés à la consigne ! - Déclaration commune

Nous affirmons qu'une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir. Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent

d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière. Elle est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes. Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants

Les projets gouvernements pour les modes d'accueil et l'école maternelle convergent vers une dégradation des dispositifs existants. A l'inverse, les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil et l'école maternelle convergent, en dépit des annonces ministérielles, vers une dégradation des dispositifs existants, au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux des enfants. Il s'agit notamment :

- du projet de diminuer la proportion des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture) dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants (crèches, multi-accueils...);

- de l'extension des capacités maximales d'accueil des assistantes maternelles de trois à quatre enfants et de la création de regroupement d'assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants sans aucune règle collective de fonctionnement ;

- de la création expérimentale de 8 000 places de jardins d'éveil d'ici 2012 pour les enfants de deux à

trois ans, prévoyant un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 à 12 enfants au lieu d'un pour 8 enfants du même âge actuellement pratiqué dans les crèches ;

- de la perte de 68 000 places depuis 2000 pour cette tranche d'âge en école maternelle du fait des suppressions massives de postes d'enseignants, qui pourrait augurer d'une attaque plus globale contre l'école maternelle, malgré les propos du ministère de l'Éducation nationale.

Il en résulte :

- une atteinte inadmissible à la qualité d'accueil des enfants. En effet, selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, celle-ci serait liée à un ensemble de critères prenant en compte les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée ;

- une croissance annoncée des capacités d'accueil, sans garantie d'une augmentation correspondante du personnel qualifié auprès des enfants ;

- une pénalisation financière supplémentaire pour les familles concernées, si le taux de scolarisation des 2-3 ans régresse.

- la pérennisation d'une situation où plus de la moitié des familles demeurent privées de tout véritable choix, ce qui conduit de nombreuses femmes à adopter une solution contrainte de retrait du marché du travail.

Cette dégradation des conditions d'accueil ou de scolarisation des jeunes enfants est inacceptable mais elle n'est pas inéluctable. L'exigence de qualité pour l'accueil des jeunes enfants est légitime et indispensable pour promouvoir leur développement et leur bien-être et répondre aux attentes de leurs familles, sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi nous nous mobilisons pour la reconnaissance de la spécificité des besoins d'enfants de moins de 3 ans lors de leur accueil en dehors du milieu familial et en collectivité, conformément aux connaissances scientifiques et pratiques acquises depuis 30 ans, à savoir la nécessité d'assurer au sein du groupe d'enfants un accompagnement en mesure de soutenir le développement singulier de chaque enfant.

Nous demandons en conséquences :

- Le respect d'un taux d'encadrement d'au moins un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas puis d'un pour 8 enfants qui marchent en établissement d'accueil (sachant que ces taux sont de un pour 3 à un pour 5 avant trois ans dans plusieurs pays européens). En maternelle, nous demandons la présence d'un enseignant et d'un ATSEM à temps plein pour 15 enfants ;

- le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés, par l'accroissement des places dans les écoles de formation (auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants...) et par l'accroissement des postes d'enseignants et d'ATSEM, formés à l'éducation et à l'accompagnement de tout jeunes enfants ;

- l'arrêt des politiques publiques en défaveur des modes d'accueil collectifs et la promotion d'un plan de formation et de recrutement de professionnels qualifiés de la petite enfance ;

- l'arrêt des suppressions de postes dans l'éducation nationale (40 000 en trois ans) et le rétablissement des postes supprimés. L'école maternelle ne doit pas servir de variable d'ajustement et doit au contraire être dotée des moyens nécessaires pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre deux et trois ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle ;

- le renforcement et le développement des structures et des dispositifs, publics ou à but non lucratif, pour l'accès aux modes d'accueil et à l'école maternelle des jeunes enfants, en privilégiant la continuité de l'accueil (0-3 ans en établissement d'accueil, 2-6 ans en maternelle) ;

- l'abandon des regroupements d'assistantes maternelles qui constitue le sommet de la déréglementation avec l'absence de tout encadrement et le maintien des contrats de gré à gré avec les parents employeurs ;

- l'abaissement du reste à charge financier pour les familles, leur permettant réellement d'accéder au mode d'accueil de leur choix, pour aller progressivement vers la gratuité des modes d'accueil.

Associations et syndicats, représentant les familles et les parents d'élèves, les professionnels de la

petite enfance et de l'Education nationale, nous nous engageons conjointement et appelons tous les citoyens à nous rejoindre et se mobiliser pour atteindre ensemble ces objectifs.

Premiers signataires : Association Française des Psychologues de l'Education Nationale, Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture, Association nationale des psychologues pour la petite enfance, Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes, Association Pikler Loczy, Collectif national Associatif de Directeurs et Responsables d'établissement et Services Petite Enfance, Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance, Centres d'entraînement aux Méthodes d'Education Active, Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance, Confédération Générale du Travail, CGT Crèches et Pmi 93, CGT Educ'action, CGT Fédération des Services Publics, CGT Petite enfance Ville de Paris, La Confédération Syndicale des Familles, (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants, Fédération Syndicale Unitaire, Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple, Syndicat des Enseignants du premier degré et du second degré d'UNSA Education, Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile Syndicat National des Personnels d'Inspection-FSU, Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales-FSU, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC de la FSU, Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes-FSU, Union des Familles Laïques, Union Nationale des Syndicats Autonomes, UNSA Education, UNSA Petite enfance Ville de Paris, USD Santé et Action sociale CGT Paris

9 - Pétition : Mobilisez-vous pour l'Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes - la CLEF

Cette pétition est en ligne sur le lien suivant : <http://www.mesopinions.com/Mobilisez-vous-pour-l-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-petition>

A l'attention de : Monsieur Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations Sociales, De la Famille, de la Solidarité et de la Ville : Monsieur le ministre, Vous lancez une concertation sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, sur la base du rapport GRESY. Les femmes, comme les hommes, doivent maintenant donner de la voix pour faire progresser l'égalité au travail, pour la reconnaissance salariale du travail des femmes et pour que les hommes puissent consacrer du temps à leur vie familiale. Nous sommes toutes et tous concernés ! Nous nous mobilisons pour 5 mesures phare !

Le temps partiel, ce n'est pas du temps précaire

Le temps partiel est trop souvent sous payé, mal organisé et stigmatisant pour les femmes. Le temps partiel est une opportunité formidable pour mener un projet personnel quand on est une femme, mais aussi quand on est un homme ! Dans aucun cas il ne doit être imposé.

- Constat : Le temps partiel concerne 83 % de femmes. 60 % sont employées (30 % de l'emploi total). 16 % occupent un ou plusieurs autres emplois pour compléter leur salaire. 9/10 des salariés à temps partiel travaillent dans le secteur tertiaire. 35 % travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps complet. Le temps partiel est aujourd'hui une véritable trappe à précarité et un piège pour de nombreuses femmes.

- Perspective : Faire du temps partiel un véritable moyen d'articuler vie professionnelle/vie personnelle et non plus une forme de travail subi. Utiliser tous les leviers disponibles : législatifs, négociation collective, partenaires sociaux pour mieux rémunérer, mieux encadrer, mieux informer, mieux former. Favoriser l'accès à un emploi à temps plein pour ceux qui le souhaitent.

- La mesure : Mieux rémunérer les temps partiels (augmentation et majoration des heures complémentaires), optimiser le temps de travail (encadrer les coupures journalières trop nombreuses ou trop longues), supprimer certains allègements de charges, améliorer l'accès à la formation continue.

- Sanction : Contrainte législative, pénalités financières.

Le congé parental, c'est aussi bon pour les pères

En partageant le congé parental, hommes et femmes construisent ensemble l'éducation des enfants. Et le risque pour les femmes de se couper de l'emploi est bien moindre.

- Constat : En 1994, ouverture au second enfant de l'Allocation Parentale d'Education (APE). Versement d' $\frac{1}{2}$ SMIC jusqu'aux 3 ans de l'un des enfants, aux mères si elles cessent de travailler. Malheureusement, cette cessation d'activité est pénalisante pour ces femmes : elles peinent souvent à retrouver du travail. Leur taux d'activité chute de 18 points en 4 ans. En 2003, 562 500 familles bénéficiaires. Congé porté à 98 % par les mères.

- Perspective : Pérenniser l'employabilité des mères et favoriser l'investissement des pères auprès de

leurs enfant. Raccourcir le congé parental, mieux le rémunérer pour en faire profiter d'avantage de femmes et pour qu'il implique les pères, et le partager entre les deux parents.

- La mesure : Réformer le congé parental. Raccourcir la durée. Réserver un mois minimum pour le conjoint qui n'a pas pris le congé principal, le père en général (et parité à terme). Substituer à l'allocation forfaitaire une rémunération à hauteur de 80% du salaire.

- Sanction : Le mois réservé au second parent (en général le père) n'est pas transférable à l'autre parent (la part non utilisée est alors perdue).

Des métiers de service valorisés et professionnalisés

Les services sont des métiers nobles, parmi les plus durs mais aussi parmi les plus indispensables. Les femmes y sont largement présentes. Valorisons leurs compétences, leurs rémunérations et établissons des parcours professionnels épanouissants et sécurisants.

- Constat : Concentration de salariées dans les emplois de service peu ou pas qualifiés et mal rémunérés. Ce sont souvent des femmes qui ont décidé de bénéficier de l'APE à un moment de leur vie professionnelle, APE qui s'est révélé être pour beaucoup d'entre elles un sas vers l'inactivité.

- Perspective : Améliorer le niveau de qualification des femmes. Renforcer leur autonomie. Les protéger de la précarité et de l'exclusion. Agir sur l'orientation scolaire des filles et favoriser les formations en alternance. Faciliter l'accès des femmes peu ou pas qualifiées à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et à la formation continue. Intégrer l'obligation d'une VAE ou formation qualifiante dans les trajets d'insertion (formation des agents Pole Emploi...).

- La mesure : Intégrer dans les accords d'entreprise et de branche l'obligation de proposer aux femmes occupant un emploi de service à basse qualification un accès facile et adapté à une formation diplômante. Idem pour les femmes en recherche d'emploi.

- Sanction : Diminution des allègements généraux de charge. Ou versement à un fond dédié à la formation des partenaires sociaux à l'égalité, équivalent à 1% de la masse salariale.

L'égalité ça se négocie... sinon, attention aux sanctions

On ne décrètera pas l'égalité. Les avancées, notamment en terme de salaire et de carrière se négocient et les entreprises qui ne s'engagent pas ou ne respectent pas leurs engagements doivent être sanctionnées.

- Constat : Malgré l'obligation législative, les accords égalité n'existent pas partout. En 2008, 5 % des accords de branches aborde l'égalité professionnelle contre 2,4 % en 2002. 69 branches soit 43 % n'ont toujours pas entamé de négociation sur ce thème. En 2008 5,2 % des accords d'entreprises abordent l'égalité professionnelle contre 0,4 % en 2002.

- Perspective : Mettre en place de véritables plans d'action en faveur de l'égalité à tous les niveaux de la vie professionnelle. Agir sur le recrutement, les rémunérations, la formation professionnelle, les évolutions de carrière, l'accès des femmes aux postes à responsabilité, la rémunération, l'aménagement du temps de travail, l'encadrement strict du temps partiel, les conditions de travail, l'articulation vie privée /vie professionnelle.

- La mesure : Contraindre les entreprises et les branches à conclure des accords efficaces dans le champ de l'égalité professionnelle en intégrant tous les leviers. Appliquer les sanctions. Fixer par voie législative une échéance dans le temps.

- Sanction : Diminution des allègements généraux de charge. Ou versement à un fond dédié à la formation des partenaires sociaux à l'égalité, équivalent à 1 % de la masse salariale.

D'avantage de femmes pour piloter, diriger, décider !

La moitié de l'humanité ne serait bonne qu'à exécuter? Ouvrons des perspectives aux talents des femmes !

- Constat : 8 % de femmes dans les Conseils d'administration des 500 premières entreprises françaises, contre 44,2 % pour la Norvège. Comment peut-on imaginer que l'égalité avancera si les instances de décisions sont monopolisées par 92 % d'hommes en moyenne ?

- Perspective : Développer la féminisation des conseils d'administration. Ceci favorisera aussi la féminisation à tous les échelons opérationnels des entreprises. Atteindre 20 % de femmes dans les CA d'ici 2 ans, 40 % d'ici 6 ans et 50 % à terme.

- La mesure : Instaurer une obligation de 40 % de femmes dans les conseils d'administrations des entreprises publiques et des entreprises cotées dans un délai de 6 ans. Première échéance au bout de 2 ans : 20 % de femmes, et parité à terme.
- Sanction : En cas de non-respect, annulation des nominations faites aux dépens de la mixité.
Vous pouvez nous contacter à clef.egalite.professionnelle@hotmail.fr

COLLOQUES - REUNIONS, MEETING...

10 - 19 octobre - Rencontre - Débat - Association du Manifeste des libertés

Contre la bigoterie étouffante, les consensus hypocrites et le contrôle social exercé au nom du religieux, la jeunesse a des choses à nous dire sur la liberté. Rencontre - Débat du Manifeste des libertés, Lundi 19 octobre 2009, 19 heures 30, Relais Ménilmontant, 2 rue Henri-Chevreau, 75020 Paris (Métro Ménilmontant).

En raison du nombre limité des places, veuillez réserver votre participation : manifeste@manifeste.org. Une contribution de 5 euros sera demandée à l'entrée, en raison des frais engagés

Communiqué de l'Association du Manifeste des libertés (France) : Ibtissame Lachgar, psychologue marocaine de 34 ans et co-fondatrice du MALI, a été arrêtée ce matin jeudi 15 octobre par la police des frontières de l'aéroport Mohammed-V, à Casablanca. Elle a été empêchée de quitter le territoire alors qu'elle tentait de prendre l'avion de 8 heures du matin en direction de Paris, où elle devait assister à une rencontre-débat sur la liberté de conscience et de culte, organisée lundi 19 octobre par l'Association du Manifeste des libertés. Elle a été conduite à la Préfecture de police de Casablanca, où la Police judiciaire de Mohammedia est venue la chercher. Elle a été débarquée de la fourgonnette de police, et relâchée sur le chemin de Mohammedia.

Entre-temps, l'avocat des jeunes du MALI, maître Abderrahim Jamaï, a contacté le procureur du roi, qui lui a confirmé qu'il y avait une interdiction de sortie du territoire pour Ibtissame Lachgar et Zineb el-Rhazoui (qui devait également se rendre à Paris dans la journée du vendredi 16 afin d'assister à la même rencontre-débat).

Cette interdiction de sortie du territoire a été signifiée sans que des poursuites judiciaires aient été engagées contre les deux femmes et les quatre jeunes hommes arrêtés pour avoir organisé le "pique-nique de Mohammedia" lors du ramadan dernier (13 septembre 2009).

La rencontre-débat du 19 octobre est maintenue.

11 - Pas de bébés à la consigne -soirée/débat

Le mardi 17 novembre, Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2ème - Métro Sentier

LIVRES, FILMS, SORTIES....

12 - Concert Mamia Cherif

En concert le 22 octobre, 20h30, entrée Libre, Théâtre le « çâ », centre d'animation Place des Fêtes, 2-4 rue des Lilas, 75019 Paris, Tel 01 40 18 76 45.

13 - Livre : Histoire de chambres - Michèle Perrot

Bien des chemins mènent à la chambre, le sommeil, l'amour, la méditation, Dieu, le sexe, la lecture, la réclusion, voulue ou subie... Livre paru au Seuil, Collection : la librairie du XXIe siècle, 444 pages, Prix éditeur : 22 euros

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes

25/27 rue des Envergies 75020 Paris - Tél : 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25

mail : marchfem@rezisti.org, sites : www.mmf-france.fr ; www.marchmondialedesfemmes.rg